



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

250^e séanceJeudi 17 octobre 2002, à 12 heures
New York

Président : M. Marolini (Italie)

La séance est ouverte à midi.

Ouverture de la session

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la session d'organisation de 2002 de la Commission du désarmement.

Comme les années précédentes, la Commission se réunit brièvement aujourd'hui pour examiner les questions d'organisation, notamment l'élection d'un nouveau bureau pour 2003 et l'adoption d'un projet d'ordre du jour provisoire pour la session de fond de 2003 de la Commission du désarmement.

Pour ce qui est de l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur, je voudrais rappeler aux délégations la décision adoptée à la session d'organisation du 10 avril 2002, par laquelle la Commission, conformément à la pratique qui veut que la présidence de la Commission soit assurée par roulement et compte tenu des précédents établis par l'Organisation, a reconduit le Bureau qui avait été élu pour la session de 2002 et décidé de demander à chacun de ses membres de rester en fonctions pour la session de fond de 2003.

Nous n'allons pas examiner la question de l'élection des présidents des groupes subsidiaires. Comme la Commission se souvient, ceci est dû au fait que les deux Présidents ont été élus pour un cycle entier de trois ans, conformément à la décision 52/492 de septembre 1998. En outre, la Commission n'aura

pas non plus à examiner la question du calendrier de la session de fond de 2003.

Comme la Commission le sait, avant hier, j'ai présenté, au nom du Bureau, le projet de résolution A/C.1/57/L.6, intitulé « Rapport de la Commission du désarmement », qui fixe la période du 31 mars au 17 avril 2003 pour la tenue de la prochaine session de fond de la Commission. Cette décision a été adoptée le 10 avril 2002.

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : L'ordre du jour provisoire de la présente session d'organisation figure dans le document A/CN.10/L.52. Puis-je considérer que la Commission du désarmement adopte l'ordre du jour provisoire?

L'ordre du jour est adopté.

Élection du Président et des autres membres du Bureau

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste que quatre autres vice-présidents doivent être élus, deux issus des États d'Amérique latine et des Caraïbes, un du Groupe des États africains et un du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Je saisis cette occasion pour renouveler mon appel aux groupes régionaux pour qu'ils accélèrent la procédure de sélection de leurs candidats.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Examen du projet de résolution sur la Commission du désarmement présenté à la Première Commission à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Comme les membres de la Commission le savent, la Première Commission est saisie d'un projet de résolution qui a une incidence particulière sur les travaux de la Commission. Dans un souci de clarté et dans l'intérêt des membres de la Commission, je voudrais me référer à ce projet de résolution.

Le projet de résolution A/C.1/57/L.6, au titre du point 68 c) de l'ordre du jour, est intitulé « Rapport de la Conférence du désarmement ». Les paragraphes pertinents du projet de résolution, à savoir les paragraphes 5 et 6 du dispositif, se lisent comme suit :

« 5. [L'Assemblée générale] [r]ecommande que la Commission du désarmement poursuive l'examen des questions suivantes à sa session de fond de 2003 :

a) Moyens de parvenir au désarmement nucléaire;

b) Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques;

6. Prie la Commission du désarmement de se réunir en 2003 pendant trois semaines au plus, à savoir du 31 mars au 17 avril, et de lui présenter un rapport de fond à sa cinquante-huitième session. »

Je viens de présenter les grandes lignes du projet de résolution qui est directement lié aux travaux de la Commission du désarmement.

Projet d'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2003 de la Commission du désarmement

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet d'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2003 de la Commission du désarmement est publié sous la cote A/CN.10/L.53.

En l'absence de commentaires, je considérerai que la Commission souhaite adopter le projet d'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2003, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/L.53.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission est également invitée à prendre note du document A/CN.10/2003/CRP.1, qui contient le programme de travail provisoire et énonce des informations relativement détaillées concernant le calendrier de nos travaux futurs.

Questions d'organisation

Le Président (*parle en anglais*) : Puisque nous venons d'examiner l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2003, passons maintenant à la création des groupes de travail chargés de l'examen des deux questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Je suggère de créer à nouveau les groupes de travail I et II chargés de l'examen des deux points particuliers inscrits à notre ordre du jour. En outre, comme les années précédentes, nous devons créer le Comité plénier chargé d'examiner d'autres questions de fond et d'organisation.

En l'absence de commentaires, je considérerai que la Commission souhaite créer ces trois organes.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant aborder brièvement le calendrier des réunions de la session de fond de 2003, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/2003/CRP.1. Ce document a été élaboré sur la base de la pratique établie et de la disponibilité des services de conférence. Cependant, étant donné que le dernier jour de la session de l'an prochain tombe le Vendredi saint, le 18 avril, et que la Commission perdra deux séances complètes, et compte tenu également du fait que c'est la troisième et dernière année, le Bureau propose d'envisager la possibilité de ne pas du tout tenir de débat général. La raison de cette proposition est que d'habitude le débat général prend cinq à six séances pendant la première semaine de la session de fond. En annulant ce débat général, nous ajouterions du temps pour la négociation de nos séances programmées.

Maintenant, nous n'attendons pas de décision sur cette question à la présente séance. Toutefois, nous aimerions demander aux membres de réfléchir à cette proposition et d'indiquer leur préférence au cours des consultations officieuses ou de la communiquer aux membres du Bureau.

Nous avons donc conclu, pour l'essentiel, l'examen des questions d'organisation. Je voudrais

donc faire quelques remarques d'ordre général sur le fond et sur la procédure de nos travaux à venir.

Nous pensons que le climat international actuel pourrait être propice à quelques initiatives dans le domaine du désarmement. Nous espérons que ce climat général influera positivement sur les travaux de la Commission du désarmement. La notion globale de désarmement connaît une évolution qui trouve sa source dans le changement des perceptions de la sécurité nationale et dans les nouvelles analyses qui sont faites des nouvelles menaces.

Par conséquent, les objectifs spécifiques qui sont les composantes concrètes des concepts de désarmement sont en phase de recentrage. D'une part, nous voyons des évolutions positives en matière de désarmement concret, en particulier dans le domaine des armes stratégiques. Le nouveau contexte militaire et politique entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique a suscité de nouveaux efforts de réduction radicale des arsenaux nucléaires stratégiques. En outre, des événements tels que la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, l'adhésion de nouveaux pays aux grands traités internationaux relatifs au désarmement, la volonté de réduire les transferts d'armes et de mieux réglementer ceux qui continuent de se faire, et le consensus récent sur les autres armes de destruction massive pourraient ajouter une synergie aux efforts multilatéraux dans ce domaine.

D'autre part, ces preuves de bonne volonté suscitent de nouveaux espoirs au sein de la communauté internationale, qui veut croire non seulement que les questions traditionnelles de sécurité seront examinées et trouveront une réponse, mais que l'ensemble des menaces et des problèmes nouveaux attireront une attention accrue, comme cela devrait être le cas.

Ces tendances positives et négatives sont reflétées dans le dispositif de désarmement. Ayant pris dûment note de l'incapacité de la Conférence du désarmement d'enregistrer des progrès dans un domaine quelconque de son programme, ainsi que le fait que, pour la première fois, la Commission du désarmement n'a pas tenu sa session de fond annuelle, nous restons néanmoins convaincus du succès de la prochaine session de la Commission.

Cet optimisme prudent repose sur un certain nombre de raisons objectives. La session de fond de

2003 sera la dernière année reportée des délibérations sur deux points de l'ordre du jour. Cela seul suffit à créer un certain air d'urgence. On peut également noter avec satisfaction que les groupes de travail ont jeté des fondements solides au cours des deux années précédentes. Conscients des obstacles existants, nous considérons qu'un consensus sur les difficiles questions dont la Commission est saisie est politiquement envisageable et concrètement réalisable. Cela rend le travail des délégations d'autant plus exaltant et intellectuellement stimulant.

Nous espérons que les deux Présidents des groupes de travail, avec la bonne volonté et l'esprit constructif des délégations, poursuivront leur superbe effort en faveur du consensus. C'est à cette fin, d'ailleurs, et conformément au mandat de la session d'organisation qui leur a été confié, que les deux Présidents des groupes de travail ont prévu d'engager une série de consultations avec les membres de la Commission de novembre à mi-février. Les Présidents eux-mêmes annonceront ultérieurement le calendrier de ces consultations.

Pour le moment, je précise à la Commission que le but de ces consultations est d'examiner de près et de prendre en compte les événements qui auront des incidences sur les documents de travail des Présidents, puisqu'ils servent de base aux discussions. Nous comptons sur les délégations pour faire des requêtes, des propositions et des observations par écrit sur ces textes dans le cadre des prochaines consultations. Sur la base de ces requêtes, ainsi que des exposés oraux, les Présidents, si possible, présenteront les versions actualisées de leurs documents de travail. Afin de disposer de suffisamment de temps pour cet effort et pour mieux tenir compte des vues de chacun, nous demanderons aux membres de soumettre leurs propositions et leurs contributions au plus tard le 15 février. Les Présidents auront alors besoin de deux ou trois autres semaines pour actualiser et distribuer les nouveaux textes de leurs documents de travail. Ainsi, les délégations recevront les nouvelles versions au début mars, ce qui leur donnera trois semaines pour étudier les documents, les envoyer à leurs capitales et solliciter les consignes pertinentes. J'espère que la Commission donnera son aval à cette procédure.

Je voudrais faire observer que, conformément aux dispositions du programme de réforme adopté, toutes les questions d'organisation doivent être réglées à la session d'organisation de la Commission du

désarmement. Heureusement, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous n'avons pas beaucoup de questions à examiner. Il en reste cependant quelques-unes en suspens à ce stade, dont la nomination de candidats pour le poste restant de vice-président.

Comment je l'ai mentionné précédemment, il faudra un certain temps pour que ce processus soit finalisé. En conséquence, il serait peut-être souhaitable que la Commission suspende son examen de cette question jusqu'à nouvel ordre afin que les délégations puissent mener de nouvelles consultations.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Commission du désarmement souhaite suspendre

l'examen de cette question à ce stade pour le reprendre à une date ultérieure.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, j'encourage les groupes régionaux à procéder d'urgence à leurs consultations et à soumettre leurs propositions de candidature dès que possible.

La prochaine séance de la Commission du désarmement sera annoncée dans le *Journal des Nations Unies*.

La séance est levée à 12 h 35.